M. Andrieux demande la mise à l'ordre du jour, après la loi militaire, de la loi relative aux marchés à terme. (Assentiments.)

Mardi, à deux heures, séance. La séance est levée à six heures.

Journal officiel. — *Sommaire du 1er juin.* — PARTIE OFFICIELLE. — Décrets prescrivant la promulgation de l'arrangement conclu, le 14 mai 1884, entre la France et la Belgique, pour régler l'alimentation du canal de l'Espierre; — portant promotions dans l'infanterie de marine; — nommant un capitaine de frégate de réserve; — nommant le gouverneur de la Nouvelle Calédonie; — autorisant la création d'un collège de jeunes filles à Vic-Bigorre (Hautes-Pyrénées); — nommant le président du bureau national des poids et mesures.

Documents du ministère de la guerre :

Décrets portant promotions dans le service des hôpitaux militaires; — portant nominations d'officiers de réserve dans la cavalerie.

Décisions portant mutations dans le corps de santé et dans le service de l'habillement et du campement; — portant mutations dans l'infanterie de l'armée territoriale.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La rue Meyerbeer. — La municipalité a fait afficher l'arrêté suivant :

« Classement et prolongement de la rue Meyerbeer. Enquête d'utilité publique.

« Nous, Maire de la ville de Roubaix,

» Vu le projet de classement et de prolongement de la rue Meyerbeer jusqu'à la digue du canal de cette ville;

» Vu les engagements des propriétaires riverains;

» Vu les délibérations du Conseil municipal des 7 novembre 1883 et 29 février 1884;

» Vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 17 mai 1884;

» Vu l'ordonnance réglementaire du 23 août 1835;

» Considérant qu'il y a lieu de soumettre le projet aux formalités d'enquête voulues par les lois et les reglements;

» Arrêtons :

» Articles 1er. — Le projet et les pièces ci-dessus visées seront déposés pendant quinze jours au secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

» Article 2. — A l'expiration de ce délai, les 11, 12 et 13 juin prochain, de 2 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, M. Pluquet Louis, maire de la commune de Croix, recevra les réclamations et les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit. »

Aliénation d'un titre de rente. — La mairie a fait afficher l'arrêté suivant :

« Nous, maire de la ville de Roubaix,

» Vu la délibération en date du 22 février 1884, par laquelle la commission administrative des hospices sollicite l'autorisation d'aliéner un titre de rente 3 0/0 jusqu'à concurrence de 60,000 francs pour payer l'acquisition de la propriété Mouriant;

» Vu la copie du titre de rente portant n° 20,402 de l'inscription départementale;

» Vu l'avis favorable donné par le conseil municipal dans sa séance du 18 avril 1884;

» Vu la circulaire préfectorale du 7 septembre 1825;

» Vu l'arrêté de M. le préfet du Nord en date du 8 mai 1884;

» Arrêtons :

» Art. 1er. — Les pièces ci-dessus visées seront déposées au secrétariat de la mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

» Art. 2. — Le 11 juin prochain, de deux à quatre heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, M. Louis Pluquet, maire de la commune de Croix, recevra les reclamations et les observations relatives au projet d'aliénation dont il s'agit.

» Hôtel-de-Ville de Roubaix, le 26 mai 1884.

» Le maire,

» A. FAIDHERBE, adjoint. »

Chemins vicinaux ordinaires. — Mardi 10 juin, il sera procédé, à la mairie, à l'adjudication des travaux d'entretien des chemins vicinaux ordinaires pendant les années 1884, 1885 et 1886. Le projet est estimé 30 000 fr.

Fête de Saint-Mamert. — Les pompiers ont joyeusement célébré hier la fête de leur patron. A midi, ils se sont réunis sur la Grande-Place où l'administration les a passés en revue.

M. le maire les a félicités dans les termes suivants :

« Messieurs,

» Au nom de l'administration municipale, je vous félicite de l'excellente tenue sous les armes du corps que vous commandez avec tant de zèle, sous l'habile direction de votre brave commandant, M. Argellès.

» Nous avons eu occasion, à maintes reprises, d'admettre le courage des sapeurs-pompiers de Roubaix; nous savons que chacun de vous, Messieurs, que chacun des hommes sous vos ordres est prêt à affronter les plus grands dangers, lorque le devoir l'exige. Nous sommes heureux d'être les interprètes du sentiment public en vous remerciant tous de votre beau dévouement.

» Vous pouvez compter, Messieurs, que l'administration municipale se montrera toujours pleine de sollicitude pour tout ce qui concerne le corps des sapeurs-pompiers. »

A trois heures, un banquet parfaitement organisé réunissait tous les pompiers dans la grande salle de leur hôtel.

L'animation et l'entrain n'ont pas faibli un seul instant pendant toute la durée du repas.

Au dessert M. Paul Watine, adjoint, a porté un toast au président de la République.

M. le commandant Argellès lui a répondu en levant son verre en l'honneur de l'administration municipale qui, a-t-il dit, suivra l'exemple de ses devancières et s'occupera du corps des sapeurs-pompiers dont le dévoûment est assuré.

M. Paul Watine répond en ces termes :

« Messieurs, interprète de l'administration, j'ai l'honneur de remercier notre brave commandant des paroles sympathiques qu'il vient de prononcer. Au nom de la population roubaisienne je vous remercie pour le zèle et l'abnégation que vous montrez en toute circonstance. L'administration municipale sera toujours heureuse de vous être utile, elle sera toujours fière de contribuer à faire récompenser votre courage et votre dévoûment. (Applaudissements répétés.) »

Différents toasts furent ensuite portés par MM. Hubert et Argilès, par M. Roger, commandant les pompiers de Croix, M. J. B. Ballaer, M le président de la Grande-Fanfare, le commandant des pompiers de Lannoy.

Pour terminer, M. le commandant des pompiers de Roubaix remercie le comité d'organisation. L'assistance entière s'associe à ses remerciements et les applaudissements qui retentissent de tous les côtés de la salle, prouvent à MM. les organisateurs à la tête desquels se trouve M. le lieutenant Larivière, que tout le monde est enchanté.

M. Denis, chirurgien des pompiers, émet le vœu qu'un concert soit organisé chaque année pour venir en aide à la caisse de retraite du corps des pompiers. Le banquet s'est terminé à huit heures.

A neuf heures, un bal qui s'est prolongé jusqu'à ce matin, a commencé.

Concerts publics. — Voici le tableau de l'ordre dans lequel les sociétés musicales executeront le dimanche, au Jardin de Barbieux, de 5 à 7 heures du soir, et le jeudi en face du square Notre-Dame, de 8 heures et demie à 10 heures du soir.

Dimanche 25 mai, Grande Harmonie. — Dimanche 8 juin, Grande Fanfare, la Lyre Roubaisienne. — Jeudi 12 juin, Grande Fanfare, la Lyre Roubaisienne. — Dimanche 15 juin, La Concordia, l'Avenir. — Jeudi 19 juin, la Concordia, l'Avenir. — Dimanche 22 juin, Fanfare Delattre, l'Union ouvrière. — Jeudi 26 juin, Fanfare Delattre, l'Union ouvrière. — Dimanche 29 juin, Grande Harmonie, les Orphéonistes Roubaisiens. — Jeudi 3 juillet, Grande Harmonie, les Orphéonistes Roubaisiens. — Dimanche 6 juillet, Grande Fanfare, les Mélomanes Roubaisiens. — Jeudi 10 juillet, Grande Fanfare, les Mélomanes Roubaisiens. — Jeudi 17 juillet, Concordia, la Cœcilia. — Dimanche 20 juillet, Fanfare Delattre, l'Union des Travailleurs. Jeudi 24 juillet, Fanfare Delattre, l'Union des Travailleurs. — Dimanche 27 juillet, Grande Harmonie, la Lyre Roubaisienne. — Jeudi 31 juillet, Grande Harmonie, la Lyre Roubaisienne. — Jeudi 7 août, Grande Fanfare, l'Avenir. — Dimanche 10 août, Concordia, l'Union Ouvrière. — Jeudi 14 août, Concordia, l'Union Ouvrière. — Dimanche 17 août, Fanfare Delattre, les Orpheonistes Roubaisiens. — Jeudi 21 août. Fanfare Delattre, les Orphéonistes Roubaisiens. — Dimanche 24 août, Grande Harmonie, les Mélomanes Roubaisiens. — Jeudi 28 août, Grande Harmonie, les Mélomanes Roubaisiens. — Dimanche 31 août, Grande Fanfare, la Cœcilia. — Jeudi 4 septembre, Grande Fanfare, la Cœcilia. — Jeudi 11 septembre, Concordia, l'Union des Travailleurs. — Dimanche 14 septembre, Fanfare Delattre, la Lyre Roubaisienne.

Le dimanche, les sociétés instrumentales devront être en uniforme.

Il est entendu, entre les diverses sociétés, que si l'une d'elles ne pouvait exécuter à une date assignée, elle en préviendrait l'administration municipale et la société dont le tour suivrait, quinze jours avant l'audition à laquelle un événement l'empêcherait d'assister.

Chaque président de société fera parvenir son programme à la Mairie, trois jours avant l'exécution.

La Grande-Harmonie à Liége. — Notre correspondant nous télégraphie de Liége, 1er juin, 1 heure 40 soir :

« La réception faite à la *Grande-Harmonie*, a été superbe.

» De nombreuses sociétés l'attendaient à la gare, l'ont complimentée et lui ont offert des bouquets sur tout le parcours de la gare à l'Hôtel-de-Ville, très éloignés l'un de l'autre. Une foule énorme acclamait nos concitoyens qui ont été reçus officiellement par le bourgmestre et les échevins.

» Le bourgmestre a adressé à la *Grande-Harmonie* des paroles chaleureuses de bienvenue et a affirmé les sentiments d'amitié qui unissent la Belgique et la France.

» Dimanche 1er juin, 11 heures 15 soir : Concert réussi de tous points, soirée superbe, foule considérable, exécution admirable ; les solistes : Montigny, Vaissier, Fournier, applaudis à outrance.

» M. V. Delannoy, à qui un magnifique touquet et une medaille ont été offerts, a été acclamé.

» Les Roubaisiens sont enchantés de l'accueil qui leur est fait, ils ont maintenu leur réputation artistique.

« Demain matin, ils feront une promenade sur la Meuse jusqu'à Seraing.

» A onze heures, sérénade devant la statue de Grétry.

» A midi, second concert.

» Je crois que nos concitoyens rentreront à Roubaix fiers de la réception qui leur a été faite ici. »

La journée d'hier a fourni un assez joli bilan de procès-verbaux et de contraventions. Des ivresses manifestes, tapages nocturnes, violences, vagabondages, ont été relevés nombre de fois à charge de gens de toutes catégories.

Un voleur s'est fait prendre la main sur une montre qu'il avait prise à Mme Callens, cabaretière, rue Sébastopol. Il a été conduit au poste de sûreté.

Le fait le plus important relevé hier est, la découverte d'un cadavre dans le canal d'un ouvrier teinturier de chez M. François Browaeys, nommé Alfred Lefebvre.

Cet ouvrier, qui a été vu en état d'ivresse la nuit précédente a tombé accidentellement dans le canal en sortant de l'estaminet du *Pont*, rue de la Vigne, vers minuit.

Le corps ne portait aucune contusion, et l'existence calme d'ordinaire du défunt ne permet pas de croire à un suicide.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 1er juin 1700. — Sœur Thérèse Destombes, prieure, et plusieurs autres religieuses de l'hôpital Ste-Elisabeth de Roubaix, d'une part, et Marguerite Delespaul, veuve de Pierre Prouvost, d'autre part, s'interdisent, pendant 50 années, le droit de planter des bois montants le long de leurs héritages contigus, et aboutissant à la piedsente du bourg au Hamel de Blanchemaille (rue des Lignes), et à la piedsente qui mène de la précédente au chemin de la Croisette du Flet à la rue Nain (rue de l'Hermitage), Marguerite Delespaul pourra planter des haies d'épines. (Archives de Roubaix, G. G., f. 38).

1er juin 1863. — Ouverture du service des pensions à domicile pour les vieillards indigents. Ce service comprit, durant le mois, onze pensionnés recevant ensemble 150 fr par mois; au mois de décembre suivant, on en comptait 33, recevant ensemble 405 fr. par mois.

La commission des hospices ayant reconnu les avantages de ce mode de secours qui contribue à fortifier les liens de la famille, et dispense la ville d'affecter une partie de ses ressources à des constructions très coûteuses, demanda à l'administration municipale de porter au budget de 1864 une somme de dix mille francs pour le service des pensions à domicile : Le conseil municipal s'empressa d'accéder à cette demande. (Rapport du maire sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix, 1863, p. 30.)

1er juin 1871. — Ouverture des opérations du Mont-de-Piété établi à Roubaix. (Rapport du maire sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix, 1870, p. 74.)

2 juin 1685. — Lettre de purge pour quatre cents de jardinage et deux cents de terre à labour, gisant à Hem, au vinage des Hauts-Champs, tenus de la seigneurie de la Moussonnerie et acquis par l'hôpital Sainte-Elisabeth de Roubaix, aux prix de 699 livres, des héritiers de Jeanne Leuridan. (Archives de Roubaix, GG 287 f° 29, v°.)

2 juin 1740. — Convention entre M. Jean-Baptiste Leclercq, doyen de chrétienté, pasteur de Tourcoing, propriétaire du cabaret de Saint-Georges et Pierre-François Lepers, propriétaire de la maison voisine, élevée sur le terrain appartenant à l'hôpital Sainte-Elisabeth de Roubaix, pour régler les limites de leurs propriétés. (Archives de Roubaix, 287 f° 47.)

2 juin 1846. — Réunion, à la mairie de Roubaix, d'une assemblée de soixante notables, négociants et fabricants, dans le but de rechercher de concert avec l'administration municipale, les moyens à prendre pour secourir les pauvres de la ville de la manière la plus efficace. On y fit choix de huit notables, qui avec les membres du bureau de bienfaisance et du conseil municipal, décidèrent, le surlendemain, dans leur assemblée, que le maire serait invité à faire une démarche personnelle auprès du préfet afin de lui exposer l'urgence des mesures à prendre pour soulager la misère publique et de lui demander l'autorisation d'effectuer un emprunt de 42,000 francs destinés à subvenir, jusqu'à la fin de l'année, aux besoins les plus pressants de la population indigente. (Archives de Roubaix, Q 1 (6), 1.)

TOURCOING

Les funérailles de M. Debuchy, député, ancien adjoint au maire de Tourcoing, ont eu lieu ce matin à 10 heures 1/2, au milieu d'une foule énorme.

Toute la ville de Tourcoing était sur pied et un grand nombre de personnes étaient venus de Roubaix et des communes voisines de Tourcoing.

Le cortège auquel assistaient tous les corps constitués de Tourcoing, et la plupart des sociétés de cette ville, s'est rendu à l'église, et de là au cimetière, à travers deux haies de curieux.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par MM. des Rotours, député; Fidèle Lehoucq, conseiller général, Leblan, ancien adjoint et Scalabre, président de la chambre syndicale de la Bourse de Tourcoing.

Un vote d'expulsion à Marcq-en-Barœul. — On nous écrit :

« Le Conseil municipal, dans sa séance du 26 mai, a chassé de l'administration de l'hospice M. Emile Deballeul. Aurait-il agi ainsi parce que M. Deballeul était un administrateur à la fois compétent et dévoué, ne plaint pas l'échine devant certaines personnalités brouillonnes qui ne rêvent que trouble et destruction? Les conseillers du bourg savaient pourtant qu'on les avait nommés pour résister à cet esprit destructeur qui envahissait le conseil municipal; ils s'étaient engagés, tout au moins moralement, à conserver l'ancien état de choses. Nous nous demandons quel a pu être le mobile d'une pareille conduite. D'aucuns disent la camaraderie. Ce n'est pas possible Quoi qu'il en soit, ils ont manqué à leur devoir.

« Nous tous, électeurs du bourg, nous protestons de toute notre énergie, contre l'expulsion de M. Deballeul, et nous lui adressons l'expression de toute notre reconnaissance. Les honnêtes gens de tous les partis lui resteront attachés. Il peut marcher la tête haute; on ne lui reprochera pas de n'avoir point fait son devoir. *Il a trouvé de l'argent où d'autres n'en avaient su trouver et n'en sauront point avoir*; il restera, aux yeux de tous, l'homme de bien et de dévouement. On dira de lui qu'il a été la victime de la haine, et l'opinion publique du bourg, déçue dans ses légitimes espérances, se souviendra de ceux qui auraient dû être ses défenseurs, et qui se sont faits les complices de rancunes inavouables.

Un groupe d'électeurs.

Accident. — Dimanche, pendant que la *Fanfare du Petit-Château* se faisait entendre sur le kiosque de la place Thiers, un cheval attelé à un tilbury, et conduit par M. Masure Lorthiois fils, descendait le boulevard Gambetta au grand trot. Tout à coup des cris s'élèvent de la foule, le cheval venait de renverser la petite Carré, âgée de 3 ans 1/2, une des roues était passée sur le coté droit et la figure portait la trace d'un coup de pied.

Inutile de dépeindre la douleur des parents qui assistaient à ce triste accident.

P.-S. — Des renseignements pris ce matin, sur la victime, sont aussi satisfaisants que possible.

Disparition. — Le sieur Voles a déclaré au bureau de police que son fils Henri, âgé de 14 ans, a disparu de son domicile depuis vendredi.

Chronique du bien. — L'agent Dutilleul a trouvé un porte-monnaie qu'il a déposé au bureau du commissaire.

Ephémérides tourquennoises. — 2 juin 1859. — La commission d'enquête chargée d'examiner le projet d'une distribution d'eau dans les villes de Roubaix et Tourcoing se réunit à la préfecture Sur les conclusions conformes de M. Frémont, ancien lieutenant-colonel, elle est d'avis que l'établissement d'une distribution d'eau dans les villes de Roubaix et Tourcoing est une mesure urgente et d'utilité publique, que l'alimentation par la Lys est préférable à celle par l'Escaut ou par la Deûle au moyen du canal de Seclin, et que le projet présenté par MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées est parfaitement établi.

LILLE

LA CATASTROPHE
DE L'ESPLANADE

Une épouvantable catastrophe vient de plonger notre ville dans la consternation. Le concours hippique était terminé; il était environ 6 heures. Le public nombreux, qui avait assisté aux courses, sortait lentement de l'hippodrome, quand un craquement formidable se fit entendre du côté de l'Esplanade. On eut dit un coup de tonnerre. Les yeux se portèrent instinctivement vers l'ascenseur. On aperçut alors un spectacle effrayant; c'était l'ascenseur qui s'effondrait et, dans une chute vertigineuse de 42 mètres de haut, venait se briser avec fracas sur le sol.

Les secours

Un immense cri d'effroi s'élève du sein de la foule. De toutes parts, on se précipite vers le lieu de l'accident. Le spectacle est horrible. Le terrain est jonché de ferrures tordues et de bois brisés. Sous cet amas de décombres, gisent les malheureuses victimes. La commotion déterminée par la chûte a été telle qu'elles ne poussent pas un cri, pas une plainte. Elles sont comme anéanties.

Cependant, un piquet du 43e de ligne, envoyé par M. le général Billot, s'occupe à écarter la foule et à dégager les abords de l'ascenseur. On commence aussitôt les travaux de déblaiement. Le sauvetage est difficile. C'est avec les plus grandes précautions qu'on enlève les planches. Dix minutes se passent à cette indispensable opération. On parvient enfin jusqu'aux blessés. Deux jeunes gens qui se trouvaient au-dessus des autres, se soulèvent, la figure ensanglantée, et réussissent à se dégager. L'un d'eux veut même s'éloigner seul. Il s'enfuit tout affolé, mais c'est pour tomber évanoui à quelques mètres de là.

Bientôt une dame donne signe de vie. On la retire et on la transporte à un estaminet où l'on reconnait en elle madame Gennevoise, femme du notaire de la rue de l'Hôpital-Militaire. M. Gennevoise, et ses deux fils, également victimes de la catastrophe, sont peu après retirés. Après les premiers soins, ils sont reconduits en voiture à leur domicile. M. Gennevoise a les membres broyés et des blessures graves à la tête. Le fils aîné a une cuisse cassée; madame Gennevoise et son autre enfant sont dans un état lamentable.

Les victimes sont, au fur et à mesure qu'on les retire, transportées sur des civières au *Ramponeau*, où les soins leur sont donnés avec le plus grand dévoûment par MM. les médecins militaires, les docteurs Richard, Foltet, Chottin, Richer, Dupros, Labanhie et plusieurs étudiants en médecine.

Par un mouvement instinctif, tous les blessés avaient porté leurs mains à la tête au moment de cette terrible chute. La plupart ont conservé cette attitude lorsqu'on les relève.

Des scènes déchirantes se produisent. Une jeune femme accompagnée de son enfant, réclame son mari qui est parmi les victimes; elle est en proie à un terrible désespoir et il faut lutter avec elle pour l'empêcher de pénétrer jusqu'à lui. On entend les clameurs des parents, qui se mêlent aux cris de douleur des blessés. Chaque fois qu'un de ces malheureux apparaît, la foule pousse des exclamations d'effroi. On relève un vieillard qui a cessé de vivre; c'est M. Pierre Tanche, rentier, place Jeanne-d'Arc.

Le sauvetage a été opéré avec une grande promptitude, grâce au dévouement des officiers et des soldats du 43e. M. le général Billot, assisté de M. le général de Guiny et de plusieurs officiers d'état-major, a commandé en personne le service d'ordre et a envoyé chercher immédiatement les civières, les instruments et tout le matériel des ambulances. M. l'aumônier de l'hôpital militaire et plusieurs ecclésiastiques étaient accourus des premiers sur le théâtre de l'accident.

Dernier et sinistre détail : Quand les travaux de déblaiement ont été achevés, on a trouvé parmi les décombres une bottine contenant un os ensanglanté. Il provenait du pied d'une des victimes.

Les causes de l'accident

Plusieurs versions circulent. D'après les renseignements que nous avons recueillis, il paraîtrait que, dans l'après-midi, quelques craquements s'étaient fait entendre et avaient motivé les craintes de quelques personnes.

Depuis le concours hippique la plate-forme supérieure se trouve chargée d'un seul côté, d'un poids insolite. A une telle élévation, 45 mètres, cette charge a pu occasionner une déviation dans les colonnes sur lesquelles glisse la cage de l'ascenseur.

M. Tallier, qui s'y trouvait avec sa femme et son enfant, ayant fait remarquer qu'il était dangereux de s'appuyer tous du même côté, mit sur le balcon un morceau de bois qui glissa sur l'inclinaison et tomba. M Tallier voulut transmettre cette observation au directeur, mais on se moqua de lui; néanmoins il descendit et fit remarquer au contrôleur l'inconvénient qu'il avait signalé en haut; il ne fut pas écouté.

La cage de l'ascenseur peut contenir dix personnes; dimanche, tous les ascensionnistes voulaient descendre en même temps. Le concours terminé, on se précipita vers la cabine et on s'y entassa. L'employé ne compta pas les voyageurs, ou peut-être ne put les compter, et donna le signal de la descente.

La cage contenait 22 personnes : poids double de ce qu'elle doit régulièrement contenir.

Les chaînes n'ont-elles pu supporter ce poids? ou bien l'explication qui nous a été donnée par un ingénieur, est-elle la vraie?

Il suppose que la charge étant trop forte, l'eau a manqué un moment; de ce fait s'est produit une secousse que le frein n'a pu suffire à comprimer. Le parachute alors n'aurait pas fonctionné, d'où cette descente vertigineuse qui s'est accentuée, lorsque la cage est arrivée à la seconde plateforme. Une grande responsabilité incombe au propriétaire de l'ascenseur, M. Lefebvre.

Mais l'administration municipale ne doit-elle pas être mise en cause? N'était-il pas de son devoir et de la plus vulgaire prudence de placer pendant ces jours de fête, des agents de police chargés d'assurer l'observation du règlement? Ce sont là autant de questions sur lesquelles il importe que la lumière se fasse.

Au faîte de l'ascenseur

Pendant que ces scènes lamentables se produisaient à l'Esplanade, le faîte de l'ascenseur était le théâtre d'un autre drame moins sanglant, mais non moins douloureux. Trente-une personnes se trouvaient sur la plateforme quand l'accident a eu lieu. On nous cite les noms de MM. Deremaux frères, Léon Huyge, Martin frères, Quesnay, M. Brabant et son fils, MM. Ferret père et fils, Mme Bourgeois et son fils, M. L. Doutreligne, M. Manuel Boissau, MM. Gombert père et fils, Salomon, A. Lefebvre, P. Dubar, Letellier, Malfait, Bilple, Desmarets, Vasseur, Mme Debuchy et son fils.

On devine leur effroi quand elles entendirent les premiers craquements. Une terrible oscillation se produisit et toutes pensèrent un instant qu'elles allaient de cette hauteur de 45 mètres s'abîmer sur le sol. Une jeune dame se trouva mal. Cette cruelle incertitude dura trois mortelles heures. On put enfin leur faire parvenir un litre de cognac afin de les réconforter un peu.

Le sauvetage

Le sauvetage de ces trente-une personnes était des plus difficiles et des plus périlleux, en raison de la hauteur où est située la plate-forme. Les pompiers, sous les ordres de leur commandant M. Labbé et de ses officiers, s'y sont employés avec un grand dévouement et beaucoup d'intelligence. La direction des travaux avait été confiée par le général Billot à un capitaine du génie, dont nous regrettons de ne pas savoir le nom et qui a droit aux plus grands éloges.

On apporte l'échelle de sauvetage du service des pompiers, mais elle n'atteint qu'au premier balcon.

Un caporal des sapeurs-pompiers, Edmond Waroux, s'élance sur l'échelle et s'aidant des barreaux, en forme de croix de Saint-André, qui relient les colonnes, continue son ascension.

Il est suivi par un ancien matelot, employé au concours hippique, Julien Loirand.

Celui-ci porte une corde, qui doit servir à monter les matériaux et un palan. Au cours de ces opérations dangereuses, Julien Loirand s'est prodigué avec une admirable abnégation. Celui-ci a attaché et consolidé la poulie; à plusieurs reprises, il a renouvelé sa périlleuse ascension. De semblables dévouements sont au-dessus de toute louange.

D'autres personnes sont également montées sur le balcon de l'ascenseur. De là, tirant les cordes enroulées sur le palan, on a pu faire fonctionner ainsi le vaste panier de sauvetage des pompiers, dans lequel les prisonniers de l'ascenseur hésitaient à se risquer, malgré leur anxiété.

Enfin, à huit heures, un employé de l'ascenseur s'y place et prouve que la descente n'offre aucun danger.

Mme Bourgeois et son fils descendent les premiers et le sauvetage continue.

A 10 heures, les deux dernières personnes mettaient pied à terre. C'étaient les sauveteurs Warroux et Loirand.

Ils sont accueillis avec enthousiasme, et chaleureusement félicités par les généraux Billot et de Guiny.

Les blessés

FERNAND SMAERS, 15 ans, demeurant rue Nationale 185, blessure à la lèvre et à l'œil gauche, blessures légères; c'est le seul qui n'ait pas eu de fractures.

M. GENNEVOISE, notaire, rue de l'Hôpital-Militaire, bras gauche et jambe gauche fracturés, blessure au-dessus de l'œil gauche : état grave.

Mme GENNEVOISE, les deux cuisses fracturées, on a procédé à l'amputation d'une jambe. Situation très grave.

Le fils aîné de M. GENNEVOISE : fracture grave de la jambe gauche; le plus jeune a également une fracture à la jambe. Etat satisfaisant.

EMILE BOUCHER, 15 ans, rue de Dunkerque, 12; les deux jambes broyées. — Amputation nécessaire : Etat désespéré.

ADOLPHE LEFEBVRE, contour de l'hôtel-de-ville, fracture des deux jambes et contusions très graves, est mort ce matin à 9 heures.

EMILE MILLAUT, rue du Sec-Arembault, fracture à la jambe gauche, contusions générales. Etat désespéré.

ALBÉRIC MARTINACHE, fracture de la jambe.

AUGUSTE MARTINACHE, son fils, fracture des deux jambes.

Tous les deux habitent Orchies, où ils ont pu être reconduits en chemin de fer.

JULES BOUILLET, rue des Chats-Bossus, 11, fracture d'une jambe et contusions aux reins.

PIERRE TANCHE, rentier, demeurant place Jeanne-d'Arc, à Lille, mort sur le coup.

Le fils est venu à une heure du matin, reconnaître le corps de son père.

PAUL LEFEBVRE, 27 ans, boulanger, rue d'Esquermes, contusions internes et plaie à l'œil.

OMER VANSON, 16 ans, employé au *Pauvre Diable*, une cuisse cassée, contusions aux reins, transporté à Sainte-Eugénie.

JULES CACHEUX, gérant de la maison Marchand, contour de l'Hôtel-de-Ville, fracture à la jambe droite, deux trous à la tête.

FLORIMOND BOURIEZ, 32 ans, marchand de grains, à La Madeleine, les deux jambes fracturées, à Ste-Eugénie; état désespéré.

FRANÇOIS THOORES, 26 ans, tapissier, rue des Oyers, fraction compliquée des deux jambes, à Ste-Eugénie.

VIOLETTE, garçon de magasin, rue des Suaires, la cuisse droite fracturée, à St-Sauveur.

ALFRED TÉTARD, 28 ans, contour de l'Hôtel-de-Ville, une foulure de la jambe droite, transporté dans son domicile.

LÉON HIOLLE, 19 ans, demeurant à Valenciennes, les deux jambes fracturées, à St-Sauveur.

CHARLET, rue de la Clef, les deux jambes fracturées.

SMEERS, 16 ans, rue Nationale, 185, jambe fracturée.

Journée du lundi

La foule encombre les abords de l'ascenseur.

A huit heures et demie, M. de Brix, juge d'instruction, accompagné de plusieurs magistrats et de M. Dubuisson, architecte, s'est rendu sur l'Esplanade.

Après avoir interrogé les employés de l'ascenseur, il a ordonné le déblaiement total de la cage.

Au moment où nous arrivons, tous les débris de bois et de fer ont été enlevés; l'armature de la cabine reste seule.

Des ouvriers, sous la conduite d'un capitaine, établissent des échafaudages qui doivent servir aux magistrats instructeurs. Mardi, à 9 heures, M. le procureur de la République commencera l'enquête.

Un obit solennel a été célébré vendredi dernier dans l'église Saint Maurice, pour le repos de l'âme de M. Charles Vervoitte, inspecteur général des maîtrises, décédé à Paris, il y a quelques semaines. Le clergé et le conseil de fabrique avaient tenu à rendre ce suprême hommage et ce pieux devoir au maître éminent qui a consacré sa longue carrière à la restauration du chant liturgique et à la rénovation de la musique religieuse en France.

A Saint-Maurice, plus que partout ailleurs, dans notre contrée, M Vervoitte a laissé des souvenirs et des regrets. C'est lui, on s'en souvient, qui a fondé, en 1881, la maîtrise de cette paroisse : il est souvent venu la visiter depuis, lui apportant ses encouragements et ses précieux conseils. On n'a pas oublié la magnifique solennité qui, il n'y a pas encore deux ans, réunissait à Saint-Maurice l'élite de la société lilloise, pour entendre exécuter par la maîtrise encore toute nouvelle, mais dont les progrès et le développement étaient déjà remarquables, quelques unes des plus belles compositions de ce maître savant. L'admiration fut générale devant ces pages si nobles, si suaves, si religieusement inspirées.

Aussi s'accordait-on à trouver que le doyen de St-Maurice, dont l'intelligente initiative et le profond sentiment artistique avaient doté la paroisse de cette intéressante fondation, n'eût pu confier à des mains plus habiles ni à un esprit plus éclairé, le soin de créer et d'organiser sa maîtrise. D'ailleurs, M. Lasne et M. Vervoitte, partageant les vues l'un de l'autre, s'étaient compris avant même de s'être vus, comme le rappelait en cette circonstance M. le doyen lui-même, et ils sont restés unis depuis l'accomplissement de cette œuvre commune par une vive sympathie.

La mort de M. Vervoitte a donc été pour le clergé et la paroisse de St-Maurice, un véritable deuil et la cérémonie de vendredi a été l'expression des regrets qu'a laissé au pasteur et aux fidèles une perte si sensible. Pendant la messe, célébrée par M. l'archiprêtre, la maîtrise a exécuté les chants, sous l'excellente direction du maître de chapelle, M. Victor Lefebvre. Toute la messe de *Requiem*, de M. Vervoitte, et le *Pie Jesu*, également de sa composition, interprétés avec beaucoup d'ensemble et de sentiment, ont impressionné l'auditoire et contribué au caractère imposant de cette funèbre solennité.

Cross-Country à Ronchin. — Nous avons annoncé que le concours hippique aurait pour couronnement un Cross-Country organisé à Ronchin par le 19e régiment de chasseurs à cheval.

FEUILLETON DU 3 JUIN — (N° 30.)

L'ESPIONNE

XIX

(SUITE)

— Je vous ai déjà fait grâce une fois, madame. Vous vous souvenez qu'en vous rendant la liberté je vous ai avertie que cet acte de clémence serait le dernier.

— Je n'implore aucune pitié; réunissez votre cour martiale dont naturellement vous êtes président, je ne redoute rien, pas même la mort.

— Lieutenant, fit le marquis, cette femme était la marquise de Noireterre, je ne puis présider la commission militaire qui va prononcer sur son sort. Pesez dans votre conscience les réponses de l'accusée; elle vous appartient; je vous la livre. Soyez équitables, humains; si les faits vous paraissent douteux, acquittez, mais s'ils sont prouvés ne vous souvenez plus que d'une chose : de votre devoir.

Comme il s'apprêtait à sortir, la marquise lui cria une dernière injure.

— Vous êtes un lâche! Vous n'osez assumer sur vous la responsabilité de l'acte que vous conseillez aux autres.

Le marquis ne répondit rien; il jeta sur elle un regard où se lisait la pitié, lorsque la miséricorde est interdite.

Nous ne raconterons pas en détail la scène domestique qui suivit, en rapportant les questions et les réponses qui furent échangées dans cette séance. Nous retomberions dans des redites, en mettant sous les yeux du lecteur des faits qui se sont déjà déroulés; nous nous bornerons à dire que l'accusée montra une présence d'esprit qui ne se démentit pas un seul instant; on avait beau lui opposer les preuves les plus certaines, elle niait avec audace. En prolongeant les débats, on sait quelle était son espérance. Après une heure de lutte, un incident la fit tomber brusquement. Une détonation venait de partir du coté de la forêt, si forte que les vitres du salon en vibrèrent.

Cette explosion la terrifia tellement qu'il lui fut impossible de dissimuler son émotion.

— Grand Dieu! fit-elle, que s'est-il donc passé?

Elle vit sur la figure de ses juges un sourire triomphant.

— Apprenez-moi la cause de ce bruit? demanda-t-elle d'une voix suppliante.

— Ce sont vos amis les Prussiens qui viennent de sauter.

En entendant cette révélation qui faisait tomber sa dernière espérance, la marquise renonça à soutenir la lutte.

— Faites ce que vous voudrez de moi, dit-elle, je ne répondrai plus à aucune de vos questions.

Le lieutenant Chavot, après avoir consulté à voix basse ses collègues, dit :

— Vos juges, madame sont suffisamment éclairés, ils vont délibérer; si vous avez quelques observations à présenter, ils vous écouteront et les pèseront dans leur conscience.

— Vous n'êtes pas des juges, vous êtes des assassins. A quoi servirait-il de me défendre, puisque d'avance je suis condamnée? Non, vous n'êtes pas des juges, vous n'êtes que les instruments soumis d'un homme qui poursuit contre moi une lâche vengeance.

Devant cette sanglante apostrophe, les francs-tireurs qui formaient la cour martiale restèrent impassibles. Les injures de cette furie ne pouvaient les atteindre. Sur un signe du président, ils se levèrent pour passer dans une chambre voisine, afin de délibérer.

Leur séance ne fut pas longue, un quart d'heure ne s'était pas écoulé lorsqu'ils rentrèrent. A l'expression grave des visages, Mme de Noireterre comprit que tout était fini et que le moment de sa dernière heure était arrivé.

Elle entendit sans sourciller l'arrêt qui la condamnait à être passée par les armes.

— Avez-vous quelques observations à faire sur l'application de la peine? fit le lieutenant lorsqu'il eut achevé de prononcer le jugement.

L'instinct de la conservation lui suggéra une réponse pour retarder l'instant fatal.

— Je n'ai plus qu'une chose à demander, dit-elle, et que jamais on n'a refusée à ceux qui vont mourir; faites appeler un prêtre, je désire me réconcilier avec Dieu avant de paraître devant lui.

— Nous avions prévu cette demande, répondit le président, selon votre désir on avertira le curé de la plus proche paroisse. En attendant, on va vous transférer dans l'un des caveaux du château; nous vous prévenons qu'une sentinelle sera placée à la porte prête à faire feu si vous tentiez de fuir.

— Je suis prête, fit-elle en se levant; elle marcha la première et descendit l'escalier qui conduisait dans le sous-sol.

Le caveau qui fut choisi semblait avoir été construit en prévision de la destination à laquelle il venait d'être affecté. C'était un petit espace voûté, entièrement construit en pierres de taille, et où le jour n'arrivait que par une étroite meurtrière fermée par d'épais barreaux; pour tout ameublement on avait placé d'avance une petite table et une chaise.

Elle s'assit et entendit la porte qui venait de se fermer derrière elle; désormais elle était seule en face de l'éternité qui allait s'ouvrir bientôt pour elle!

Cette idée d'une fin prochaine la terrassait, l'étouffait. Avec cette clairvoyance qui souvent éclaire la dernière heure, elle voyait défiler devant elle les souvenirs de son passé; elle reconnaissait, hélas! trop tard qu'elle avait pris les chemins de traverse de la vie alors qu'il lui eût été si facile de trouver le bonheur en marchant dans la voie droite du devoir. La conscience lui criait q